COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 04 septembre 2025 à 20h30

La séance est ouverte à 20h30mn sous la présidence de Jean DELVERT, maire

PRESENTS:, , DELPY GOURSAT Elyane, DELVERT Jean, DEROO Fabienne, LEYMARIE François, MARTY Cédric.
EXCUSE : BARTHOLOMÉ Etienne (pouvoir à Cédric MARTY), CAMPASTIÉ Claudette (pouvoir à Jean DELVERT)
ABSENT : LEMOINE Dominique

Désignation d'un secrétaire de séance: SECRETAIRE DE SEANCE: DEROO Fabienne

Approbation du procès verbal de séance du 11 août 2025 à l'unanimité

Délibérations

1 - Budget Multiservices 2025 – Décision modificative n°1

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'un réajustement des crédits est nécessaire en pour l'équilibre des écritures d'amortissements, à la demande du trésor public, une erreur s'étant glissée dans la maquette du BP.
Montants exprimés en euros

Dépenses - fonctionnement	*Recettes - fonctionnement*
néant	néant
Dépenses - investissement	*Recettes - investissement*
Néant	2805-0- 040 Licences, logiciels, droits similaires + 667,83 2805-0- 040 Licences, logiciels, droits similaires -700,00 28188- 0-040 Autres + 275,00 28188- 0-040 Autres -148,22 28135- 0-040 Installations générales, agencements, .. + 2 364,00 28135- 0-040 Installations générales, agencements, .. -2 117,62 28131- 0-040 Bâtiments + 11 300,00 28131- 0-040 Bâtiments -11 300,64
	Total Recettes 340,35

Le déséquilibre de la présente DM porte un excédent de 340,35€ venant rééquilibrer les comptes à 14 606.83€ (ligne correcte au BP en dépenses de fonctionnement au 6811 - ajustement en recettes d'investissement des lignes en 28131, 28135 et 28188).
Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide par 7 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION,

2 - Budget Commune 2025 – Décision modificative n°1

Vu le budget primitif 2025,
Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'un réajustement des crédits est nécessaire en pour l'équilibre des lignes de dépenses de fonctionnement relatives aux frais de personnel et aux intérêts d'emprunt lié à l'achat du bâtiment « atelier municipal ».
Montants exprimés en euros

Dépenses - fonctionnement	*Recettes - fonctionnement*
60631 fournitures d'entretien : - 300.00 611 contrats prestations de services : - 500.00 6156 maintenances : - 200.00 6288 autres services extérieurs : - 100.00 6411 personnels titulaires : 6 000.00 6413 personnels non titulaires : 3 800.00 65748 subventions fonct. Autres personnes droit privé : - 600.00 6068 autres matières et fournitures : - 230.00 60611 intérêts réglés à l'échéance : 230.00 65315 formation : - 200.00 60632 fournitures de petit équipement : -300.00 62876 remboursement frais GFP de rattachement : - 300.00	74718 autres participations Etat : 1 000.00 6419 remboursements rémunération personnel : 5 500.00 773 mandats annulés exercices antérieurs : 270.00 75888 autres : 530.00

TOTAL 7 300.00	*TOTAL 7 300.00*
Dépenses - investissement	*Recettes - investissement*
Néant	néant

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide par 7 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION,
D'acter le transfert de crédits comme exposés et charge Mr le Maire de prendre toute action, d'engager toute formalité et de signer tout document pour la mise en œuvre de cette décision.

3 - **Examen de la demande de subvention Anim'Enfance**

L'association basée à St Sozy demande une aide financière de 370€ pour couvrir une partie des coûts nécessaires à l'encadrement des enfants de l'ALSH (accueil de loisirs sans hébergement).
Cette aide sollicitée a été calculée sur la base d'un enfant Baladin présent sur la structure en 2024 pour une quotité de 18.5 jours.
Pour rappel ont été déjà subventionné et payé en 2025 : 600€ annuel + 254.52 de complément 2023 ; versé en 2024 : identique à 2025 ; versé 2023 : 600€ annuel + 143.98€ complément.

Considérant les éléments présentés et après en avoir débattu, le Conseil Municipal par 7 Voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION :
- Accorde à une subvention à hauteur de 370 € (trois cent soixante dix euros)
- et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents et procéder aux formalités émanant de cette décision.

4 - **Examen de l'appel à solidarité de l'AMF en faveur des communes sinistrées des Corbières .**

L'association des Maires de France sollicite les communes suite à l'important incendie survenu dans l'Aude. Les sommes collectées seront ensuite reversées à l'association des Maires de ce département pour répartition aux communes sinistrées.

Considérant les éléments présentés et après en avoir débattu, le Conseil Municipal par 7 Voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION :
- Accorde une subvention de soutien aux collectivités sinistrée à hauteur de 150 € (cent cinquante euros)
- et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents et procéder aux formalités émanant de cette décision.

Questions diverses

1 - **Point des dossiers en cours**

Les actes authentiques pour l'acquisition du bâtiment communal et terrain attenant appartenant à l'indivision « Pinsac », ainsi que la parcelle de terrain du Roc pour aménagement voirie ont été signé le 22/08/2025 chez Me VIALETTES, notaire à Martel.

2 - **Point sur les réunions extérieures**

28.08.25 Gignac inauguration La Truffière
30.08.25 Montvalent inauguration réseau eau potable + halle de Malbernat + terrasse du bâtiment communal "Le Virage"

3 - **Noël des ainés**

Ce point a été reporté à l'ordre du jour du prochain conseil municipal, car nous sommes en attente de l'entreprise Valette, consultée pour les colis, de ses propositions pour fin septembre.
Le point sera fait sur la répartition colis / repas.

4 **- examen des devis de menuiseries (salle des fêtes, multiservices et école)**

Suite aux déclarations de sinistre déposées auprès de la compagnie d'assurance AXA, Mr Garouste à Souillac, 2 entreprises ont été consultées : PENCHAUD Brive et PVC System Souillac
Après examens et discussion sur les devis reçus, ont été retenus les entreprises et devis suivants :
- PENCHAUD retenu pour la baie vitrée du Multiservices pour 7.008,60€ HT (soit 8.410,32€ TTC)
- PVC SYSTEM retenu pour la vitre de la porte de l'Ecole pour 243,55€ HT (soit 292,26€ TTC)
- PVC SYSTEM retenu pour la vitre de la porte de la Salle des Fêtes pour 240,55€ HT (soit 288,66€ TTC)

5**. examen des devis (armoire ignifuge pour registres mairie et panneaux de signalisation Le Pigeon zone agglomération)**

- Devis Armoire ignifugée entreprise ALEC
- Devis ALEC et GIROD pour panneaux de signalisation

Pour information, il a été demandé des devis pour des panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération : le coût est inférieur chez « Signaux Girod » que chez « Alec ». Des nouveaux devis seront redemandés en temps utile.

Concernant l'armoire ignifugée, d'autres devis seront également demandés pour comparaison.

6 - **Modification du mode de scrutin pour les élections municipales de 2026 – réforme**

Pour information.

Cette information reçue de la Préfecture précise la réforme du mode de scrutin pour les élections municipales de mars 2026. Bien entendu, le secrétariat de mairie se tient à la disposition des administrés ces nouvelles règles.

Très succinctement, et pour la strate de population correspondante à notre commune (moins de 1.000 habitants) :
- Instauration d'un scrutin de liste paritaire proportionnel (avec une prime majoritaire de 50% pour la liste arrivée en tête,
- Dans les communes de moins de 1.000 habitants, les listes seront réputées complètes si elles comptent jusqu'à deux candidats de moins que l'effectif prévu à l'article L.2121-2 du code général des collectivités territoriales,
- L'alternance femmes/hommes est strictement respectée.

La circulaire détaillée (de 9 pages), sera tenue à disposition au secrétariat de mairie aux heures d'ouverture.

Plus aucun dossier n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23h55

Observations émises lors de la séance du...02/10/2025

Néant

Procès-verbal de la séance du 4 septembre 2025 approuvé le...02/10/2025.....

J. Delvert, Maire, président de séance	E. Bartholomé, secrétaire de séance
C. Campastié	E. Delpy Goursat
F. Deroo	C. Marty
D. Lemoine	F. Leymarie